



**CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ET AU RÉFÉRENT** - Un accusé réception de la demande sera remis aux familles

Famille N° : ..... Nom : .....

École : ..... Centre souhaité : .....

Fiche retournée le : ..... à : ..... h .....

# FICHE DE SOUHAIT DE RÉSERVATION ALSH

## Accueils de Loisirs Sans Hébergement

**VACANCES D'ÉTÉ  
DU 8 JUILLET  
AU 29 AOUT  
2024**

Compagnie d'assurance : ..... N° police ou n° de contrat : .....

Date de validité : .....

### **+** EN CAS D'URGENCE LA FAMILLE EST IMMÉDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS

#### ATTENTION

Les parents, même séparés, sont présumés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.

(1) En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

Observation de la famille : .....



### Pensez à actualiser votre dossier 2023-2024

(joindre le dernier bulletin de salaire et tout nouveau contrat, kbis ou n° siret...)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....

Mère  Père  Tuteur

certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Adresse mail valide du père : .....@.....

de la mère : .....@.....

Fait à Orléans, le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature obligatoire : .....

**Ce document est à remettre au référent de l'école du 6 au 17 mai 2024**

**Dès la scolarisation - Petite section maternelle au CM2**

*Ici, c'est Orléans !*

DIRECTION DE L'ÉDUCATION - Pôle accueil/inscriptions

Du lundi au jeudi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h30

Vendredi : 8h30 > 13h et 13h45 > 17h

Tél : 02 38 79 29 73 ou 74 ou 77 - alsh@orleans-metropole.fr

#Orleans   
[www.orleans.fr](http://www.orleans.fr)



## À COMPLÉTER

**ATTENTION :** En raison de la fermeture de l'école du Châtelet, à partir de cet été nous ouvrons les centres de loisirs à l'école J.A. Du Cerceau (élémentaires - téléphone : 02.38.81.05.06 - 10, rue Jeanne d'Arc) et à l'école Roger Secrétain (maternels - téléphone : 02.38.81.18.10 - 17, rue Serpente). Les enfants seront accueillis directement sur les structures.

Nom de l'enfant	Prénom	Classe	Péricentre (points d'accueil transports)	Centre

## Enfant(s) à inscrire

Centres	Péricentres ouverts (points d'accueil transports)
Séquoias	André Dessaux - Nécotin Mater - Maxime Pérrard
Château	Pierre Ségelle - Marie Stuart - M. Bastié
Sapins	Louis Guilloux - Diderot
Roger Secrétain - maternels	Directement sur le centre
Capucins (juillet uniquement)	Olympia Cormier - Pierre Segelle - Maxime Pérrard
J.A. Du Cerceau - élémentaires	Directement sur le centre

## VEUILLEZ ENTOURER LES DATES SOUHAITÉES

### VACANCES ÉTÉ 2024

#### Session juillet 2024

semaine	lun	mar	mer	jeu.	ven
Semaine 28	8 juil.	9 juil.	10 juil.	11 juil.	12 juil.
Semaine 29	15 juil.	16 juil.	17 juil.	18 juil.	19 juil.
Semaine 30	22 juil.	23 juil.	24 juil.	25 juil.	26 juil.
Semaine 31	29 juil.	30 juil.	31 juil.	1 août	2 août

#### Session août 2024

semaine	lun	mar	mer	jeu.	ven
Semaine 32	5 août	6 août	7 août	8 août	9 août
Semaine 33	12 août	13 août	14 août	15 août	16 août
Semaine 34	19 août	20 août	21 août	22 août	23 août
Semaine 35	26 août	27 août	28 août	29 août	FERMÉ

- Avez-vous sollicité en parallèle une inscription auprès de l'EMIS pour les mêmes dates ?  OUI  NON
- Quelle est votre priorité ?  ALSH  EMIS

## Renseignements concernant le(s) enfant(s) à inscrire

	Nom de l'enfant	Prénom	Allergies (1)	Restriction(s) alimentaire(s)	Rappel DTP
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH (accompagnement de l'élève en situation de Handicap sur le temps scolaire) ?

OUI  NON Si oui, pour quel enfant ? .....

- Bénéficiez-vous de l'AEEH (aide à l'éducation de l'enfant handicapé) ?

OUI  NON Si oui, pour quel enfant ? .....

## AUTORISATIONS

- ▶ À être filmé et photographié
- ▶ À participer aux activités extérieures
- ▶ À être transporté en car
- ▶ À être transporté par les pompiers ou le SAMU en cas d'urgence
- ▶ À faire pratiquer toute intervention d'urgence

oui  non  
 oui  non  
 oui  non  
 oui  non  
 oui  non

## PERSONNES DE + 16 ANS AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'(LES) ENFANT(S)

Autre que les parents (merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts)

NOM PRÉNOM	LIEN / L'ENFANT	TÉL. MOBILE OU FIXE	A PRÉVENIR SI URGENCE

